**INFORMATIONS POST AGO** 

**BANQUE ZITOUNA** 

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 décembre

2022, la Banque Zitouna publie ci-dessous, les résolutions adoptées :

Première résolution : Distribution des dividendes :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur la distribution des dividendes, décide de ne pas distribuer

de dividendes au titre de l'exercice 2021.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Pouvoirs pour les formalités :

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la Banque, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives

d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation

tunisienne en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.